DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

Nº 43/2007

du 27 avril 2007

modifiant l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe XIII de l'accord a été modifiée par la décision du Comité mixte de l'EEE nº 155/2006 du 8 décembre 2006 ([1]).

(2) Le règlement (CE) nº 2320/2002 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ([2]) a été intégré dans l'accord par la décision nº 61/2004 du Comité mixte de l'EEE du 26 avril 2004 ([3]), accompagné d'adaptations en vue de tenir compte de la situation spécifique de certains pays.

(3) Le règlement (CE) nº 1862/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 modifiant le règlement (CE) nº 622/2003 fixant des mesures pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne ([4]) doit être intégré dans l'accord,

DÉCIDE:

Article premier

Le tiret suivant est ajouté au point 66i [règlement (CE) nº 622/2003 de la Commission] de l'annexe XIII de l'accord:

«— **32006 R 1862**: règlement (CE) nº 1862/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 (JO L 358 du 16.12.2006, p. 36).»

Article 2

Les textes du règlement (CE) nº 1862/2006 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 28 avril 2007, pour autant que toutes les notifications prévues par l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au Comité mixte de l'EEE (*).

([1]) JO L 89 du 29.3.2007, p. 29.
([2]) JO L 355 du 30.12.2002, p. 1.
([3]) JO L 277 du 26.8.2004, p. 175.
([4]) JO L 358 du 16.12.2006, p. 36.
(*) Pas d'obligations constitutionnelles signalées.

Article 4

La présente décision est publiée dans la section EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 27 avril 2007.

Par le Comité mixte de l'EEE

Le président

Alan SEATTER